



# DEJEPS

CYCLIMSE TRADITIONNEL

## BMX ou VTT

### 2015-2016

## CREPS DU CENTRE

**DEVENEZ ENTRAÎNEUR DE CYCLISME TRADITIONNEL, VTT OU BMX !**

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
Spécialité « Perfectionnement sportif »  
Mentions « cyclisme traditionnel », « BMX » ou « VTT »

Textes de référence : versions consolidées des arrêtés du 18 décembre 2008 portant création des mentions « cyclisme traditionnel » et « BMX » du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif » et arrêté du 8 novembre 2010 portant création de la mention « VTT » du DEJEPS.

### **Le métier : Entraîneur – Coach – Coordonnateur de projets**

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique de la mention dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit et participe à la conception du projet et à la direction de la structure. Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle.

#### Compétences :

Il conçoit des programmes de perfectionnement sportif.  
Il coordonne la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement.  
Il conduit une démarche de perfectionnement.  
Il conduit des actions de formation.

### **Secteur d'activité ou type d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme :**

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à la fédération française de cyclisme ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.



### Conditions d'accès à la formation :

- être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la mention datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.
- Une attestation de formation aux premiers secours : AFPS ou PSC1
- Une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans.
- Satisfaire aux épreuves de sélection.
- Etre titulaire d'un BEESAC ou d'un BEES 1 « cyclisme traditionnel », « VTT » ou « bicross » ;
- Avoir obtenu les UC 1, 2 et 4 du DEJEPS auprès de la DRJSCS de votre lieu de résidence (attestation jusqu'au 31 décembre 2015 selon l'article 7 de la version consolidée des arrêtés du 18 décembre 2008 portant création de la mention cyclisme traditionnel et de la mention BMX du DEJEPS, et article 7 de l'arrêté du 8 novembre 2010 portant création de la mention « VTT » du DEJEPS. Une attestation par mention).

### Epreuves de sélection :

Date : 09 novembre 2015

Lieu : CREPS du Centre

Nature des épreuves :

- Epreuve orale d'une durée de trente minutes (présentation et entretien)
- Epreuve écrite d'une durée d'une heure
- QCM d'une durée de 45 minutes

### Modalités :

A travers l'épreuve orale et sur la base de son dossier d'inscription, le candidat devra exposer son parcours personnel et professionnel, et expliciter son projet professionnel.

Les évaluateurs devront apprécier la capacité du candidat à :

- s'exprimer de manière claire et cohérente,
- exposer son projet et son implication professionnelle
- démontrer sa motivation.

A travers l'épreuve écrite, les évaluateurs devront vérifier la capacité du candidat à :

- comprendre et analyser le sujet
- organiser son propos et apporter des éléments de réflexion personnelle
- rédiger de manière cohérente (syntaxe, orthographe, grammaire)

### Organisation de la formation :

Le DE JEPS est organisé normalement en 4 Unités de compétences (U.C.), mais les titulaires d'un BEESAC ou d'un BEES option « cyclisme » sont allégés des UC 1, 2 et 4. Il leur reste donc l'UC3 :

- UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement en BMX, VTT ou cyclisme traditionnel

La formation s'appuie sur l'alternance : Centre de formation / Structures d'accueil (stage de mise en situation pédagogique).

Parcours individualisé de formation à partir d'un positionnement\*

**\*Positionnement** : c'est l'analyse de la situation du stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du diplôme et d'autre part, à ses acquis (expérience bénévole ou salarié, acquis divers). Le parcours individuel de formation est négocié entre le CREPS et le stagiaire. Le stagiaire peut être allégé d'une ou plusieurs unités de compétences (U.C.) du diplôme, mais il doit se présenter aux épreuves de certification des U.C. correspondantes.


**Calendrier de formation\***

\*sous réserve d'habilitation du dossier à la DRJSCS du CENTRE et de modifications effectuées par le CREPS.

Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Fin de certification et rattrapage	Durée en centre	Durée en structure d'accueil
09 novembre 2015	10 novembre 2015	14 décembre 2015	BMX : 03/06/2016 CT : 10/06/2016 VTT : 18/09/2016	18 octobre 2016	Une mention : 256 h	Une mention : 250 h
					Deux mentions : 384 h	Deux mentions : 350 h

### 8 semaines de formation en centre par mention (dates prévisionnelles)

DATES	LIEU	MENTION
14 au 18 décembre 2015	FFC – Saint Quentin en Yvelines	BMX, VTT, cyclisme traditionnel
15 au 19 février 2016	CREPS du Centre	BMX, VTT, cyclisme traditionnel
25 au 29 avril 2016	CREPS du Centre	BMX, VTT, cyclisme traditionnel
23 au 27 mai 2016	CREPS du Centre - FOAD	BMX, VTT, cyclisme traditionnel
05 au 09 janvier 2016	CREPS de Poitou-Charentes	Cyclisme traditionnel
01 au 05 février 2016		
04 au 08 avril 2016		
05 au 10 juin 2016		
11 au 15 janvier 2016	CREPS du Centre	BMX
25 au 29 janvier 2016		
21 au 25 mars 2016		
30 mai au 03 juin 2016		
07 au 11 mars 2016	CREPS de Bourgogne	VTT
09 au 13 mai 2016		
13 au 17 juin 2016		
13 au 18 septembre 2016		


**Coût de la formation**

- Frais d'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation et épreuves de sélection : **25€**
- Frais pédagogiques : **2 816 €** (maximum pour une mention) et **4 224 €** (maximum pour 2 mentions) – **11 € de l'heure de formation en centre**. En fonction du parcours individualisé de formation de chaque stagiaire.
- Possibilité d'hébergement et de restauration au sein du CREPS.
- Financement possible de votre formation : Renseignements auprès du coordonnateur pédagogique.

# PLANNING PREVISIONNEL

octobre 2015	novembre 2015	décembre 2015	janvier 2016	février 2016	mars 2016	avril 2016	mai 2016	juin 2016	juillet 2016	août 2016	septembre 2016	octobre 2016
jeu. 1	dim. 1	mar. 1	ven. 1	dim. 1	mar. 1	ven. 1	dim. 1	mer. 1	ven. 1	lun. 1	jeu. 1	sam. 1
ven. 2	inscriptions	mer. 2	sam. 2	mar. 2	mer. 2	sam. 2	lun. 2	jeu. 2	BMX	mar. 2	ven. 2	dim. 2
sam. 3	mar. 3	jeu. 3	dim. 3	mer. 3	CT	jeu. 3	dim. 3	mar. 3	mer. 3	dim. 3	sam. 3	lun. 3
dim. 4	mer. 4	ven. 4	lun. 4	jeu. 4	ven. 4	lun. 4	mer. 4	sam. 4	lun. 4	jeu. 4	dim. 4	mar. 4
lun. 5	jeu. 5	sam. 5	mar. 5	ven. 5	sam. 5	mer. 5	jeu. 5	Ascension	dim. 5	mar. 5	ven. 5	lun. 5
mar. 6	ven. 6	dim. 6	mer. 6	CT	sam. 6	dim. 6	mer. 6	CT	ven. 6	lun. 6	mer. 6	jeu. 6
mer. 7	sam. 7	lun. 7	jeu. 7	CT	dim. 7	lun. 7	jeu. 7	CT	mar. 7	jeu. 7	dim. 7	mer. 7
jeu. 8	dim. 8	mar. 8	ven. 8	CT	mer. 8	ven. 8	dim. 8	CT	ven. 8	lun. 8	jeu. 8	sam. 8
ven. 9	lun. 9	Sélection	sam. 9	mar. 9	mer. 9	VTT	lun. 9	VTT	jeu. 9	mar. 9	ven. 9	dim. 9
sam. 10	mar. 10	position.	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	jeu. 10	dim. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	sam. 10	lun. 10
dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	jeu. 11	ven. 11	lun. 11	mer. 11	VTT	sam. 11	lun. 11	dim. 11	mar. 11
lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	BMX	ven. 12	sam. 12	mer. 12	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	mer. 12
mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	BMX	sam. 13	dim. 13	mer. 13	ven. 13	lun. 13	mer. 13	mar. 13	jeu. 13
mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	lun. 14	jeu. 14	sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14
jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	S 1	lun. 15	mer. 15	dim. 15	mer. 15	VTT	ven. 15	jeu. 15	sam. 15
ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	S 2	mer. 16	sam. 16	lun. 16	Pentecôte	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	dim. 16
sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	S 2	jeu. 17	dim. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	lun. 17
dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	ven. 18	lun. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18
lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	BMX	sam. 19	mer. 19	jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	mer. 19
mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	dim. 20	mer. 20	ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20
mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	lun. 21	jeu. 21	sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	mer. 21	certification
jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	jeu. 22	CT	mar. 22	dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22
ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	BMX	mer. 23	jeu. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23
sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	jeu. 24	dim. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24
dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	ven. 25	lun. 25	mer. 25	S4	sam. 25	lun. 25	dim. 25	mar. 25
lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	BMX	ven. 26	sam. 26	mer. 26	FOAD	dim. 26	mar. 26	ven. 26	mer. 26
mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	BMX	sam. 27	dim. 27	jeu. 27	S 3	lun. 27	mer. 27	sam. 27	jeu. 27
mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	lun. 28	Pâques	sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28
jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	jeu. 29	CT	mar. 29	dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29
ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	jeu. 30	CT	mer. 30	lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	ven. 30	dim. 30
sam. 31	jeu. 31	dim. 31	jeu. 31	dim. 31	jeu. 31	dim. 31	mer. 31	jeu. 31	dim. 31	mer. 31	jeu. 31	dim. 31
<b>PERIODE D'ALTERNANCE : 19 DECEMBRE 2015 AU 18 SEPTEMBRE 2016</b>												
Sélections le 09/11/15 et positionnement le 10/11/15											Certification UC 3 le 21/09/16	Rattrapage UC 3 le 18/10/16